

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné:

- 1.- QUE, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le Conseil municipal de la Ville de Gaspé a adopté le règlement numéro 1155-11-06, règlement amendant le plan d'urbanisme 1155-11 en :
 - ajoutant un quatrième point à l'article **2.2.1 Combler les besoins en matière d'habitat**;
- 2.- QUE le règlement numéro 1155-11-06 a été approuvé par le conseil des maires de la MRC La Côte-de-Gaspé en date du 8 avril 2026;
- 3.- QU'un avis de conformité a été délivré par le Secrétaire-trésorier de la MRC La Côte-de-Gaspé à l'égard du règlement 1155-11-06 le 10 avril 2026;
- 4.- QUE le règlement 1155-11-06 est entré en vigueur le 10 avril 2026 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 5.- QUE les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au Bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Gaspé, ce 14 avril 2026.

Élodie Mercier,
Greffière adjointe